

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	16
Pouvoirs	13
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Caroline DELAVEAU-PIERACCI a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Catherine REYT a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Léa BELLARD, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIBE, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Alexandre MIRANDA, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Martine TEILLOUT, Pascal PICARD a donné pouvoir à Philippe BABY, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

DELIBERATION N° DEL_2024_020

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements et aux changements de situations administratives, il convient de créer :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe (suite recrutement d'un poste à la Direction des Affaires Culturelles) ;
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe (suite recrutement au sein de la Direction des Services Techniques) ;
- 1 poste d'Adjoint technique (suite recrutement au sein de la Police Municipale) ;
- 1 poste d'Animateur principal de 2ème classe (suite réussite concours au sein du service Jeunesse) ;
- 1 poste d'Animateur (suite réussite concours au sein du service Jeunesse) ;
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (suite recrutement au sein du service restauration).

et de supprimer :

- 2 postes d'Attaché (suite départ en retraite au Relais Petite Enfance et intégration directe à la Direction des Services Techniques) ;
- 2 postes d'Adjoint administratif principal 1ère classe (suite mutation à la Direction des Services Techniques et départ en retraite à la petite enfance) ;
- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe (suite mutation à la Direction des Services Techniques) ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal (suite départ en disponibilité au service restauration) ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise (suite à départ en retraite au Centre Technique Municipal) ;
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (suite à mutation au sein de la Direction des Affaires Culturelles) ;
- 1 poste d'Animateur (suite réussite concours au sein du service Jeunesse).

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 mars 2024,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 18 mars 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe ;
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Adjoint technique ;
- 1 poste d'Animateur principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'Animateur ;
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet.

DÉCIDE DE SUPPRIMER :

- 2 postes d'Attaché ;
- 2 postes d'Adjoint administratif principal 1ère classe ;
- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise principal ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise ;
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240404-DEL_2024_020-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,